

J'❤️ le français

association Défense du français

Bulletin n° 45 / Juin 2026

www.defensedufrancais.ch

SOMMAIRE

1. Éditorial
- 2-3. En France, la lutte contre les anglicismes passe par les tribunaux
4. Reflets de l'assemblée générale
Conférence d'Alexandre Papaux
5. Courrier
6. Langlolimier
7. Histoire de mot
Le saviez-vous?
Réflexions
À découvr(lire)
8. Linguistique
Fiches Défense du français
9. Le val d'Aoste, notre voisin
Question/Réponse
10. Des fleurs et des orties
11. À la source des mots
12. Adieu
Loi sur les langues

ÉDITORIAL

Lutte contre les anglicismes: quid de la Suisse?

La lecture de l'entretien avec Daniel de Poli (*en pages 2-3*) montre malheureusement que la lutte contre les anglicismes s'avère plus difficile en Suisse que dans notre grand voisin français ou au Québec, même si elle est permanente dans ces deux pays.

En Suisse, ce juste combat exige une stratégie différente de celle de la France et du Québec, car le cadre constitutionnel, la culture linguistique et les outils juridiques ne sont pas les mêmes, ce que, parfois, certains semblent oublier.

La Suisse mise sur la sensibilisation et le plurilinguisme, la France sur la régulation normative et le Québec sur une politique linguistique contraignante centrée sur la protection du français. La Suisse ne dispose d'aucune règle légale équivalente à la loi Toubon (France) ou à la Charte de la langue française (Québec).

La politique linguistique de notre pays repose sur le fédéralisme, la liberté de la langue et la coexistence de quatre langues nationales. L'article 18 de notre Constitution garantit à toute personne en Suisse le droit d'utiliser la langue de son choix dans sa vie privée et, dans certaines limites, dans sa vie publique. Cela constitue un droit individuel, rattaché à la sphère personnelle et culturelle, ce qui a pour conséquence que les autorités fédérales, cantonales et communales ne peuvent intervenir que dans leurs propres champs d'action.

Il est donc impossible, juridiquement, d'imposer une langue dans le secteur privé, d'interdire les anglicismes dans la publicité, de

réglementer la langue du commerce ou de contrôler la langue utilisée par les médias ou les entreprises.

Notre pays pourrait cependant édicter une loi pour lutter contre les anglicismes et accorder l'exclusivité aux langues nationales, mais uniquement dans la sphère publique. Une loi imposant des restrictions linguistiques au secteur privé violerait la Constitution.

Certes, il n'est pas juridiquement impossible de modifier l'article 18 de la Constitution afin d'interdire les termes anglais dans les secteurs privé et public. Toutefois, politiquement, cela semble hors de portée, vu la lourdeur de la procédure et le fait que la population tient à la liberté de la langue et au fédéralisme. De plus, la partie allemande de notre pays, largement majoritaire, est beaucoup moins attachée à sa langue et tolère relativement facilement les anglicismes. Cela signifie que le Parlement national, le peuple et les cantons n'accepteraient pas une telle révision.

La solution consiste à continuer le combat en demandant à la Confédération, aux cantons et aux communes de se montrer beaucoup plus stricts en bannissant le plus possible l'usage d'anglicismes dans leurs sphères de compétence. Quelques normes juridiques existent déjà à différents niveaux, mais elles sont largement insuffisantes quand on observe les dérives du secteur public dans ce domaine.

Enfin, malgré l'impossibilité juridique d'obliger le secteur privé à éviter les anglicismes, notre association



En Suisse, la lutte contre les anglicismes exige une stratégie différente de celle de la France ou du Québec. Illustration: Norbert Tornare/Firefly

et tous les amoureux de la langue française doivent continuer à se mobiliser publiquement afin de dénoncer l'usage abusif d'anglicismes.

Il y a donc encore beaucoup de pain sur la planche.

Didier Berberat

MOT D'ENFANT

Coussin accident

Comme pour confirmer le dicton selon lequel la vérité sort de la bouche des enfants, le petit-fils de 8 ans d'une de nos membres a naturellement utilisé le terme « coussin accident » pour parler d'*airbag*. Certainement en toute innocence. Mais quelle fameuse intuition, non ?

DANIEL DE POLI – PROFESSION : CHASSEUR D'ANGLICISMES

En France, la lutte contre les anglicismes passe par les tribunaux

« Madame, je me permets de vous écrire, car j'ai lu avec intérêt votre article dans le quotidien *Le Temps*. Je souhaitais cependant faire une remarque concernant l'emploi de l'anglicisme *deepfake*. En effet, il serait plus correct d'utiliser à l'avenir le terme français équivalent et courant « hypertrucage ». Je profite de l'occasion pour vous transmettre le lien du *Grand dictionnaire terminologique*, qui contient tous les équivalents français des anglicismes. »

Tel est le message que j'ai reçu il y a quelques semaines. Moi qui fais partie du comité de l'association Défense du Français, je me trouve ainsi épinglée et, c'est un comble, prise en flagrant délit d'utilisation d'un anglicisme alors qu'un mot ad hoc existe pourtant dans notre langue.

Je me suis donc empressée de remercier son auteur, Daniel de Poli, pour sa vigilance.

Et, dans la foulée, j'ai souhaité en savoir plus à propos de celui qu'une dépêche de l'Agence France-Presse, reprise le 15 avril 2023 dans les colonnes du *Figaro*, qualifie de « chasseur d'anglicismes et terreur bienveillante de la presse francophone ».

Porter plainte et traduire en justice

Voilà plus de deux décennies que Daniel de Poli, 57 ans, fonctionnaire au Ministère des transports, mène son combat depuis chez lui, en Alsace. D'origine italienne, polyglotte, il confie ne pas vouloir que le français subisse le sort de l'italien, envahi d'anglicismes. Membre très actif de l'Association Francophonie Avenir (Afrav),



il adresse régulièrement une missive analogue à la mienne à des journalistes, des fonctionnaires, des publicitaires. Il leur demande gentiment, mais fermement, de substituer l'équivalent français à l'anglicisme indûment utilisé.

C'est une réjouissante et stimulante découverte de voir à quel point, de l'autre côté de la frontière, des hommes et des femmes sont engagés en faveur de notre langue, comme nous le sommes ici en Suisse, dans le cadre de l'association Défense du français. Mais avec un avantage comparatif majeur : celui de pouvoir compter sur la loi Toubon (*lire l'encadré*).

Celle-ci vise à assurer la primauté de l'usage de termes francophones sur les anglicismes, autorisant à porter plainte et même à traduire les contrevenants en justice.

Des universités et des ministères dans le viseur

Durant les premières années après l'adoption de la loi Toubon, l'Association Francophonie Avenir et d'autres poursuivant des buts identiques avaient opté pour une méthode douce : elles se contentaient d'envoyer des lettres et des courriels, de recourir aux réseaux sociaux, aux tracts et aux affiches pour dénoncer la vague d'anglicismes envahissant l'espace public. Cependant, aujourd'hui, le site internet de l'Afrav (fondée en 1989 et présidée par Régis Ravat) indique qu'elle était dans l'erreur. L'anglomanie s'est tellement implantée en France que la plupart des politiciens et décideurs sont désormais imbibés, de la tête aux pieds, d'« anglocertitudes ». Au point que seuls des procès, où ils seront obligés de s'expliquer devant des juges, peuvent les soigner de leur « anglolâtrie » (usage abusif de mots et d'expressions anglophones dans une autre langue, notamment en français, au détriment du vocabulaire d'origine).

Désormais, c'est donc à coups de recours, d'actions en justice et de procès que Daniel de Poli et ses collègues de l'Afrav mènent leur combat au

La loi Toubon, c'est quoi ?

La loi Toubon (officiellement loi n° 94-665), une législation française votée en 1994, impose l'usage de la langue française dans de nombreux domaines publics, commerciaux et professionnels. Elle garantit ainsi le droit des citoyens et consommateurs à être informés et à s'exprimer en français.

Elle est devenue l'arme juridique principale pour sanctionner les institutions utilisant des anglicismes excessifs, notamment dans les secteurs public et universitaire.

La loi ne bannit pas l'anglais, mais elle exige l'utilisation

obligatoire d'une traduction ou d'un équivalent en français. Pour les institutions publiques (administrations, universités) et les entreprises délégataires de service public, l'exigence est encore plus stricte. Elles ont l'interdiction d'employer une marque ou une appellation exclusivement en langue anglaise pour leur communication institutionnelle.

Cette loi porte le nom du ministre de la Culture de l'époque, Jacques Toubon, qui en fut l'instigateur.



Illustration : Norbert Tormare/Firefly

DANIEL DE POLI – PROFESSION : CHASSEUR D'ANGLICISMES SUITE

pas de charge, en ciblant les établissements publics qui utilisent illégalement des anglicismes. Autant d'actions en justice pionnières pour lesquelles il n'y a pas encore de jurisprudence favorable; c'est un désavantage par rapport aux actions proposées par Daniel de Poli dans le cadre de l'association Avenir de la langue française qui, elles, disposent d'une telle jurisprudence, ce qui limite fortement les risques de perdre un procès.

Actuellement, plusieurs universités sont dans le viseur de l'Afrav. En avril 2026, celle-ci a également adressé un recours amiable au Ministère des transports pour que le « stop » sur les panneaux de circulation soit remplacé par « arrêt », comme cela se fait au Québec.

Les meilleurs, ce sont les Québécois

Aux yeux de Daniel de Poli, les Québécois sont d'ailleurs « les meilleurs ». Pour preuve, il n'a pratiquement jamais l'occasion de leur écrire pour les remettre dans le droit chemin de la langue française. Il relève qu'on sent chez eux une réelle volonté de combattre l'invasion de l'anglais. Il y a moins d'anglicismes à l'écrit, malgré l'insécurité linguistique qu'on trouve dans la Belle Province – et qui n'existe pas du tout en France – du fait que l'anglais y est une langue officielle. Il concurrence ainsi le français dans de nombreux domaines.

Daniel de Poli transmet systématiquement à ses interlocuteurs pris en flagrant délit d'anglicisme un lien vers le *Grand dictionnaire terminologique*



Au Québec, le « stop » sur les panneaux de circulation est remplacé par « arrêt ».

Illustration : Norbert Tornare/Firefly

de l'Office québécois de la langue française, site de référence qui fournit des équivalents aux termes anglais.

Les publicités figurent également parmi les cibles de choix de l'Association Francophonie Avenir. Sur son site internet, sous le titre *Portons plainte contre les anglomanes*, elle encourage ses membres et sympathisants à les signaler si l'anglais domine et, par voie de conséquence, relègue notre langue au second plan, voire l'élimine carrément.

Une publicité présente parfois un slogan en anglais écrit en plus gros caractères que sa traduction française. Dans ce cas, la publicité est de facto illicite au regard du paragraphe 2 de l'article 4 de la loi Toubon. Ce paragraphe stipule clairement que



Notre association et tous les amoureux de la langue française doivent continuer à se mobiliser publiquement afin de dénoncer l'usage abusif d'anglicismes. Illustration : Norbert Tornare/Firefly

la présentation en français doit être aussi lisible que celle dans la langue étrangère.

L'association précise que le non-respect de cet article entraîne une amende et peut déboucher sur des poursuites pénales, ce qui l'autorise à porter plainte auprès du procureur de la République.

L'Afrav encourage ses membres à se mobiliser tant que de telles lois existent encore pour se protéger des anglomaniaques. Et aussi avant que les jeunes, biberonnés à l'anglais dès la maternelle, considèrent cette langue comme de moins en moins étrangère; une fois devenus majeurs, ils risquent d'abroger toute législation en faveur de notre langue.

Catherine Morand



Site internet de
l'Association Francophonie
Avenir (Afrav)

www.francophonie-avenir.com



Lien vers le
Grand dictionnaire
terminologique

<https://vitrlnelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca>

QUESTIONS À DANIEL DE POLI, INFATIGABLE TRAQUEUR D'ANGLICISMES

Quelle est votre méthode de travail et quelles actions menez-vous actuellement?

J'écris aux journalistes ou je lance des actions en justice. J'envoie ainsi des recours contre les établissements publics qui empruntent illégalement des anglicismes. Huit affaires sont d'ores et déjà instruites par les tribunaux et dix autres ont fait l'objet de recours gracieux. Pour ce faire, nous nous appuyons sur la loi Toubon (*lire l'encadré*), qui n'a pas d'équivalent dans les différents pays francophones.

Certaines institutions françaises vous donnent-elles particulièrement du fil à retordre?

Toutes, ou presque. Car elles refusent d'abandonner les mots anglais, et on doit donc aller en justice pour qu'elles cèdent. Dans ce bas monde, seuls comptent les rapports de force. C'est désolant, mais c'est ainsi.

Comment les personnes ou les institutions auxquelles vous vous adressez vous perçoivent-elles?

Vu que j'écris que les anglicismes sont illégaux dans de nombreux domaines en France, cela cloue le bec de mes interlocuteurs. Je ne reçois plus de courriels ironiques, comme c'était le cas par le passé. Les réponses sont le plus souvent positives.

Quels anglicismes traquez-vous le plus?

Think tank (« groupe de réflexion »), *big data* (« mégadonnées »), *blockchain* (« chaîne de bloc »), *data science* (« science de données ») ou encore *supply chain* (« chaîne logistique »). Il y a une quinzaine d'années, quand j'ai commencé à proposer de remplacer *joint venture* par « coentreprise », presque personne n'utilisait ce mot. Aujourd'hui, il est omniprésent sur les moteurs de recherche et est entré dans le langage courant. C'est une victoire dont je suis fier.

VIE DE L'ASSOCIATION

Reflets de l'assemblée générale

Notre association a tenu son assemblée générale le 14 mars 2026 à la salle Léon Michaud du Château d'Yverdon-Bains, en présence d'une quarantaine de membres. Ce rendez-vous traditionnel a permis de mesurer le chemin parcouru en une année. Le comité a présenté un rapport d'activité riche, témoignant de son dynamisme. Cependant, ses efforts ne porteront pleinement leurs fruits que si nous parvenons à élargir notre cercle. En effet, nous partageons le même constat que d'autres associations: le nombre d'adhérents s'érode doucement, et avec lui les

cotisations qui financent nos actions. Le budget 2026 affiche un léger déficit prévisionnel amoindrissant notre fortune. La solution ne viendra pas exclusivement d'économies, mais avant tout d'un élan collectif de recrutement.

Le comité multiplie les initiatives: présence sur des stands, diffusion d'articles auprès des rédactions locales, échanges avec les autorités politiques, organisation de conférences, etc. Or l'expérience montre que le bouche-à-oreille, les contacts personnels et les initiatives de proximité sont nos leviers les plus efficaces.

Faire connaître l'association et trouver de nouveaux adhérents ne sont pas la tâche du seul comité; c'est l'affaire de tous. Chaque membre est un ambassadeur idéal, toute conversation offre une occasion de susciter de l'intérêt et d'ouvrir notre porte à un large public.

Notre cause – défendre la beauté et l'utilisation précise du français – mérite d'être portée haut et fort. C'est ensemble, membres et comité main dans la main, que nous y parviendrons pour que continue de vivre notre association.

Norbert Tornare

Conférence d'Alexandre Papaux

Après la partie statutaire de l'AG 2026, Alexandre Papaux a présenté sa conférence intitulée *Comment définir la ou les langues officielles d'une commune et quelles en sont les conséquences? L'exemple du canton bilingue de Fribourg*.

Spécialiste du droit des langues, ancien juge et avocat et vice-président de la Communauté romande du Pays de Fribourg (CRPF), Alexandre Papaux est bien placé pour suivre l'évolution du bilinguisme dans son canton tout en l'inscrivant dans son contexte romand et suisse.

En préambule, Alexandre Papaux différencie politique linguistique et langue officielle. La première inclut les interventions de l'État sur le statut d'une langue. La seconde se définit comme étant juridiquement langue de communication exclusive des pouvoirs publics et des autorités, cela à différents niveaux. Son domaine d'application comprend l'administration, les écoles, la justice, l'identité visuelle. Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, il n'existe pas un droit à communiquer dans une autre langue que la langue officielle, celle-ci étant elle-même liée au principe de la territorialité, c'est-à-dire qu'elle correspond à la langue parlée dans le territoire concerné.

L'allemand est la langue officielle de 17 cantons, le français de 4 (Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud) et l'italien d'un (Tessin). Trois sont bilingues français-allemand: Valais, Fribourg, Berne. Les Grisons sont trilingues: allemand, romanche, italien.

S'agissant des 2121 communes recensées en Suisse au 1^{er} janvier 2025, seules 3 sont bilingues, à savoir Bienne/Biel et Évilard/Leubringen, toutes deux dans le canton de Berne, ainsi que

Courtepin (FR), produit de la fusion en 2017 de 5 communes et qui compte 35% de germanophones.

Le fait qu'un canton soit bilingue ne signifie pas que toutes ses communes le soient, ni même sa capitale: Sion, Fribourg et Berne ne sont pas bilingues. Le nom officiel des gares – dans le cas de Fribourg/Freiburg, par exemple – est fixé en fonction de la région desservie.

Le cas du canton de Fribourg

L'allemand n'est pas langue officielle en ville de Fribourg, car celle-ci est le chef-lieu d'un district francophone, celui de la Sarine. Il faut dire que la part des germanophones diminue inexorablement: 33% en 1910, 34,2% en 1941 (maximum jamais dépassé depuis), 28% en 1970, 21,2% en 2000, 14,7% en 2020. Cette évolution s'explique en bonne partie par le fait que la majorité des étrangers choisissent le français comme langue de communication et scolarisent leurs enfants dans cette langue. À Fribourg, 6 habitants sur 7 choisissent de communiquer en français avec l'administration.

Mais les chiffres ne sont pas tout et Alexandre Papaux, à la suite de la CRPF, plaide pour une politique d'ouverture et de tolérance à l'égard des idiomes minoritaires. Et de citer l'exemple du *bolze*, parlé en Basse-Ville de Fribourg, fruit du contact entre le français et le dialecte alémanique des immigrés venus des campagnes environnantes. Dans une même phrase, les locuteurs passent d'une langue à l'autre, l'important étant de pouvoir communiquer. De même, dans les communes unilingues, les fonctionnaires s'efforcent de comprendre l'immigré récemment arrivé qui ne maîtrise pas encore la langue

officielle de sa nouvelle commune de domicile. Pas de problème pour la communication entre Fribourgeois, précise Alexandre Papaux, chacun maîtrisant les codes de comportement dans le canton, dans un esprit de tolérance. Ce n'est hélas pas toujours le cas, ajoute-t-il, de certains Confédérés qui exigent de pouvoir communiquer en allemand dans une commune officiellement francophone, Mont-Vully par exemple, au bord du lac de Morat, qui jouxte le canton de Berne.

Alexandre Papaux s'étend longuement sur l'avant-projet de loi cantonale sur les langues officielles et la promotion du bilinguisme, qui prévoit qu'une commune pourrait passer au bilinguisme si au moins 10% de la population parle la langue minoritaire. Ce chiffre est bas et inquiète légitimement bon nombre de Fribourgeois. Il n'est pas possible de donner dans cette synthèse la riche contribution du conférencier sur le sujet. Les personnes intéressées trouveront une information complète sur le site de la CRPF: www.crpff.ch.

Enfin, Alexandre Papaux rappelle que le bilinguisme exige des investissements coûteux pour que soient mises en place une administration bilingue, une école bilingue et une justice bilingue. Et il faut trouver le personnel nécessaire. Or, selon le Service de la statistique et de la donnée, seuls 5,1% des Fribourgeois se déclarent bilingues.

On l'aura compris aux propos d'Alexandre Papaux: l'adoption de la loi sur les langues officielles et la promotion du bilinguisme promet encore de nombreux débats et prises de position. Le sujet occupe abondamment la Communauté romande du Pays de Fribourg.

Jean-Pierre Villard

Rose-Marie Fuchs-Nicolas

ANGLOLIMIER courrier de Jean-François Sauter, cogestionnaire du *Lexique franglais-français***Momentum**

Dans votre édition du 19h30 du dimanche 16 novembre 2025, dans la séquence sur le match de la Nati contre la Suède où trois Romands figuraient parmi les quatre buteurs, j'ai relevé l'anglicisme *momentum* qui vous a échappé dans votre entretien avec Peter Knäbel.

Échappé, car, bien que ce soit un mot latin, *momentum* nous vient tout droit de l'anglais, via les États-Unis. La raison est que l'anglais n'utilise pas d'autre mot pour « élan », « lancée », « dynamique ». Trois mots que vous auriez pu employer. Mais comme vous lisez probablement beaucoup la presse anglo-américaine, c'est *momentum* qui s'est imposé. Tout naturellement, hélas.

Permettez-moi de vous signaler un autre exemple, encore plus souvent dévoyé: le mot *ratio*. Ce mot latin signifie, en anglais, « quotient », « rapport », « proportion », « pourcentage », car, là encore, l'anglais n'a aucun autre mot pour les désigner; d'où la fréquence de son emploi erroné. Voilà pourquoi ces anglicismes sont recensés comme tels dans notre *Lexique franglais-français*, que je vous recommande de consulter. Utilisons les équivalents français, parfaitement appropriés selon le contexte. Faute de quoi, comme tout autre anglicisme, *ratio* et *momentum* les évinceront, et ce sans valeur ajoutée.

Jean-François Sauter

Réponse

Je vous remercie de votre message et de l'attention que vous portez aux journaux de la RTS. C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance de votre analyse étymologique de *momentum*.

Vous vous méprenez cependant sur mon compte: je ne lis pas particulièrement la presse anglo-américaine. Si j'ai choisi d'utiliser *momentum*, cela s'explique davantage par mon goût pour le sport. Même si, je vous le concède, il est plutôt employé en hockey sur glace. À mon sens, les mots « élan », « lancée » ou « dynamique » ne traduisent pas aussi fidèlement cette notion d'avantage décisif, mais temporaire. J'entends toutefois que vous ne partagez pas mon interprétation.

Quoi qu'il en soit, je prends bonne note de votre *Lexique franglais-français* et je vous remercie de cet envoi. N'hésitez pas à me faire parvenir vos futures remarques, elles seront toujours lues avec attention.

Gabriel Viviane

Tordre le bras ou forcer la main ?

J'ai lu avec intérêt votre commentaire sur les futures élections ukrainiennes (*Le Temps* du jeudi 11 décembre 2025, p. 5). « *En tordant le bras de Volodymyr Zelensky [...], Donald Trump a obtenu qu'il organise une présidentielle au plus vite* », écrivez-vous.

Vous, vous savez ce que vous voulez dire avec l'expression *tordre le bras*, traduite littéralement de *to twist someone's arm*. Vos lecteurs, moins familiers avec l'anglo-américain, se le demanderont. Car ils ont appris, comme vous je présume, « forcer la main » dans leurs cours de français.

Canopée

En tant que Vert de cœur, votre article sur la végétalisation des îlots de chaleur (*Le Temps* du samedi 10 janvier 2026, p. 20) m'a intéressé et réjoui.

Vous y mentionnez plusieurs fois le mot *canopée*, désignant, selon mon *Larousse*, l'étage sommital d'une forêt. Il est accompagné de la mention *angl. canopy*, lui-même défini par *any high covering* comme dans *a canopy of foliage* et y est apparu dans les années 2000. Il semble bien implanté, même dans la langue officielle, comme l'utilise, ainsi que vous le précisez, la Municipalité de Lausanne pour son projet Objectif canopée.

Auparavant, pendant des siècles, on disait « frondaisons » (ensemble des feuilles des arbres), « voûte feuillue » ou encore « ramée ». Et voilà des mots français supplantés par un terme anglo-saxon, certes élégant cette fois (pas comme d'autres, tels « customiser »,

J'espère que vous évitez les semblables perles traduites tout droit de l'anglo-saxon que sont *mettre la pédale douce* au lieu de « mettre la sourdine », *agenda caché* au lieu de « but inavoué », *été indien* au lieu de « été de la Saint-Martin », *garder un profil bas* à la place de « se faire discret »... pour n'en citer que quatre.

Vous en trouverez d'autres dans notre *Lexique franglais-français*.

Restez-en donc à *forcer la main*, utilisé de longue date et immédiatement compréhensible.

Jean-François Sauter

« discrétance », « peopeliser », « scanner », « supposément »...). Si certains trouvent leur chemin en français, c'est qu'ils sont quelquefois bien pratiques (tels « convivial », « forensique », « investiguer », « randomiser », « survivaliste »), devenant des néologismes. Mais quand l'équivalent (et plus ancien) en français existe, alors non, ce n'est plus de l'enrichissement, mais de l'abâtardissement du français.

On peut certes trouver judicieux de conserver *canopée* en français, mais à condition que ses usagers s'entendent sur une nouvelle définition qui ne recoupe pas celle de nos dictionnaires, et qu'il faut laisser le soin aux linguistes de proposer. Ces anglicismes francisés sont recensés comme tels dans notre *Lexique franglais-français*. Sans consonance anglo-saxonne, on les utilise en toute bonne conscience.

Jean-François Sauter

**Le français,
du soleil dans les mots !**



www.defensedufrancais.ch

Parapluie pliable
à ouverture automatique

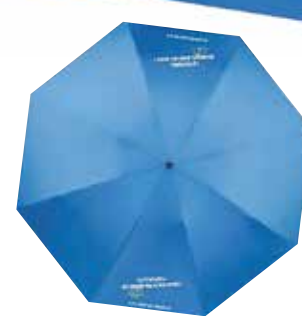
Slogan imprimé sur deux pans

Se ferme à l'envers pour garder
le côté mouillé à l'intérieur

Avec pochette de rangement en polyester

Une seule couleur: bleu royal

Diamètre: 115 cm. Longueur pliée: 28 cm



**Offrez et offrez-vous
ce parapluie
pour affirmer votre amour du français
et ensoleiller les jours de pluie !**

Fr. 20.- port et emballage compris

Commandes: info@defensedufrancais.ch ou association Défense du français, 1000 Lausanne

HISTOIRE DE MOT

Pétrichor

L'odeur que prend la terre après la pluie s'appelle le *pétrichor*, du grec ancien *petra* (« pierre ») et *ichor* (« sang fluide », désignant celui des dieux dans la mythologie). Le choc des gouttes d'eau avec le sol sec provoque la dispersion des composés organiques produisant l'odeur de terre particulière qui reste peu de temps dans l'atmosphère.



Illustration : Enrique/Pixabay

RÉFLEXIONS

La signification des mots

Avec tout le charabia que l'on entend et lit, on ne sait bientôt plus quelle est la signification de certains mots, comme « défense » ou « économie ». Voulons-nous protéger ou, au contraire, interdire le français ? Je suis de la génération qui faisait des économies. Aujourd'hui, le mot « économie » signifie plutôt le contraire : inciter les gens à produire et à dépenser davantage.

Autre curiosité linguistique. Nous disons en Suisse : « Il est monté l'escalier/la pente. » Tandis que les Français utilisent le verbe « avoir ». Comment font-ils ? Soulèvent-ils l'escalier/la pente ? J'en serais incapable.

Et vive la numérotation suisse/belge au-dessus de soixante ! Il serait temps que les Français fassent un pas en arrière ou en avant ! On commettait moins d'erreurs lorsqu'on doit noter un numéro de téléphone... Nul besoin des « voilà », « en fait », « du coup », « justement » à répétition dans chaque phrase ou des « bonjour » et « bonsoir » et autres inepties.

Bien qu'ayant vécu et fait toutes mes études aux Pays-Bas, je suis venue en Suisse en 1959. J'adore la langue française, si riche et belle, quoique difficile, et je la protège, bannissant les intrusions, malgré mes connaissances de l'anglais, du suisse-allemand, de l'italien et de l'espéranto.

Anne-Marie Ramel

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les Anglais sont friands de nos expressions

Elles sont absolument *frenchy* ! L'utilisation d'expressions françaises par les Anglais ne date pas d'hier, elle remonte au *xi*^e siècle. Alors que certains francophones abusent d'anglicismes pour paraître plus « cool », eux recourent à certaines de nos locutions pour être plus « chic ». Florilège de ces formules jalousées par les sujets de la Couronne.

En route !

L'expression « En route mauvaise troupe ! » s'est exportée au-delà de nos frontières. Elle signifie « en avant » et viendrait du langage militaire, comme le suggère le mot « troupe ». Cette explication fait mentir la légende l'attribuant à Paul Verlaine. Dans son recueil *Jadis et naguère*, celui-ci écrit : « En route, mauvaise troupe ! / Partez, mes enfants perdus ! / Ces loisirs vous étaient dus : / La Chimère tend sa croupe. » Peu importe son origine exacte, les Anglais en raffolent.

He has un je-ne-sais-quoi of joie de vivre

Cette locution, combinant deux emprunts au français, aurait été inspirée par les textes de Fénelon (homme d'Église, théologien et écrivain du

xvii^e siècle). Les Anglais l'emploient pour décrire le sentiment de bien-être éprouvé par le simple fait d'exister, une façon positive d'aborder le quotidien, et une personne par essence heureuse de vivre.

Déjà-vu

Une impression de « déjà-vu ». Les locuteurs étrangers affectionnent particulièrement ce type de mots prononcés à la française. Ils l'utilisent celui-ci, tout comme nous, pour décrire un événement que l'on pense vivre pour la première fois, mais qui nous paraît en même temps familier, comme si nous remontions le temps.

Oh là là !

Si l'on demande à des étrangers de citer une expression typiquement française, ils répondent unanimement : « Oh là là ! » (à prononcer avec un accent *british*). Elle les amuse, car elle signifie tout et son contraire : joie, excitation, admiration, déception, peur, contrariété, tristesse, empathie, étonnement. Elle reflète pour eux le paradoxe dont les Français font souvent preuve !

Norbert Tornare

À DÉCOUVR(LIRE)

La Suisse romande. Quatre regards

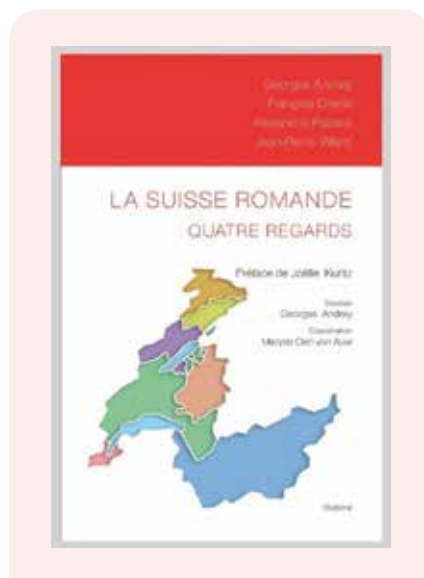
Ce livre grand public répond aux questions suivantes et à bien d'autres. Combien d'habitants compte la Suisse romande en 1900 et en 2000 ? Est-il vrai qu'en 1900 La Chaux-de-Fonds est presque aussi peuplée que Lausanne ? Le nombre de cantons

romands varie-t-il entre ces deux dates ? Savez-vous qu'une association propose la création d'un grand canton de l'Arc jurassien ? Connaissez-vous l'histoire du premier projet de fusion de deux cantons de l'Arc lémanique ? Quels sont les scénarios régionaux pour demain ? Selon vous, les cantons romands ont-ils une politique linguistique ? Si oui, quelle est-elle ? Savez-vous combien de concordats romands sont en vigueur aujourd'hui, et dans quels domaines ?

Les éclairages fournis par les spécialistes vous permettront d'apprécier le dynamisme qui anime la Suisse romande, ainsi que son extraordinaire évolution, gage d'un avenir prometteur. Parmi les auteurs de *La Suisse romande. Quatre regards*, on trouve deux membres de notre association, Jean-Pierre Villard et Alexandre Papaux.

La Suisse romande. Quatre regards

Georges Andrey, François Cherix, Alexandre Papaux et Jean-Pierre Villard
Éditions Slatkine



LINGUISTIQUE

Faits surprenants

Le basque, langue de mystère

Le basque, parlé par plus de 750'000 personnes au Pays basque, est si unique et sans lien avec aucune langue que les experts n'en connaissent pas réellement l'origine. On l'estime néanmoins antérieur à toutes les autres langues européennes.

Onze lettres

Le rotokas, parlé par environ 4000 personnes dans le centre de l'île de Bougainville, utilise l'alphabet latin réduit le plus court de la planète. Il ne contient que 11 lettres. Jouer au Scrabble ne doit pas s'avérer follement amusant...

Scrabble

Par ailleurs, la répartition des lettres au Scrabble diffère totalement d'une langue à l'autre. Le polonais est dépourvu du *q*, du *v* et du *x*. Les jokers ne peuvent pas être utilisés

pour les remplacer. Le *q* et le *w* sont rares en danois et ne font pas partie de la distribution. En russe, l'ancien jeu comptait 126 jetons, tandis que celui commercialisé depuis 1990 n'en a plus que 104. La lettre *e* est la plus distribuée dans notre version ainsi que dans l'originale anglaise.

Le plus de langues

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est le pays le plus diversifié linguistiquement au monde, avec plus de 840 langues vivantes répertoriées, ce qui représente à lui seul environ 10 % des langues parlées sur Terre.

Langue officielle

Les États-Unis n'ont pas eu de langue officielle pendant près de 250 ans, car ils n'en avaient pas désigné, même si l'anglais a dominé depuis la colonisation du continent au

xviii^e siècle. La situation a changé avec le décret signé par le président Donald Trump le 1^{er} mars 2025 établissant l'anglais comme langue officielle.

Le chinois mandarin

Le chinois est divisé en 13 langues et dialectes basés sur la même écriture. C'est le chinois mandarin qui prend la première place en tant que langue maternelle la plus répandue sur le globe. Plus de 1,2 milliard de locuteurs le parlent.

Un mot spécifique

Il existe un mot pour désigner le développement d'un langage secret ou d'un système de communication unique, compréhensible seulement par les personnes qui l'ont créé, un phénomène fascinant principalement observé chez les jumeaux. Il s'agit de « cryptophasie ».

Norbert Tornare

OBTENEZ LES FICHES DÉFENSE DU FRANÇAIS À PRIX RÉDUIT

Partenariat avec la section suisse de l'Union de la presse francophone (UPF)

La section suisse de l'UPF publie chaque mois une fiche intitulée *Défense du français* qui présente quelques particularités de notre langue.

Bien qu'elle porte le même nom que notre association, elle n'est pas réalisée par nos soins. L'excellente rédaction est assurée par la journaliste Romaine Jean pour le compte de l'UPF.

Nous vous invitons à découvrir chaque mois ces trésors de la langue française.

En vous abonnant à ces fiches par le biais du secrétariat de notre association, vous bénéficiez d'un prix réduit : abonnement annuel à 15 francs au lieu de 30 francs (fiches envoyées par courriel) ou 25 francs au lieu de 40 francs (copies papier, envoi postal).

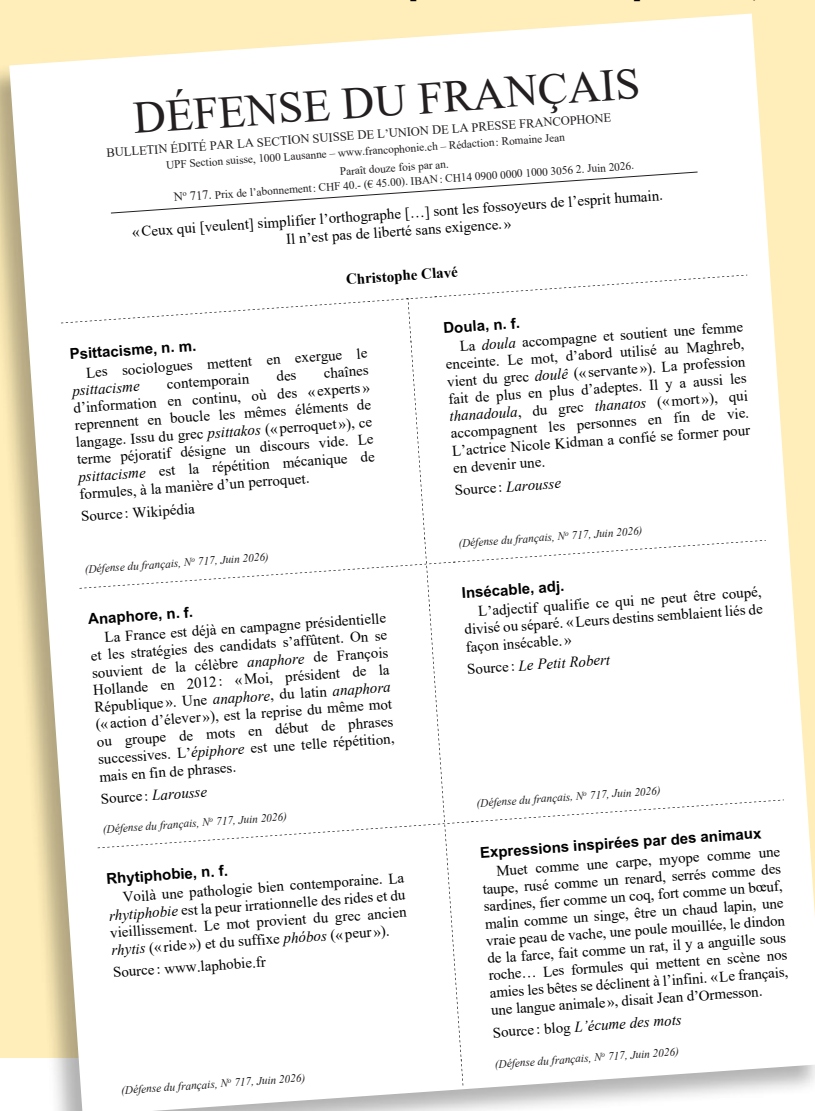
L'abonnement peut débuter n'importe quand. Les fiches de juillet et août sont envoyées ensemble.

Pour s'abonner

Association Défense du français
1000 Lausanne
ou info@defensedufrancais.ch



Union internationale de la presse francophone



FRANCOPHONIE

Le val d'Aoste, notre voisin

La Région autonome Vallée d'Aoste, selon son nom officiel, est l'une des cinq régions italiennes à statut spécial qui jouissent de conditions particulières, suivant l'article 116 de la Constitution italienne.

Le val d'Aoste, quadrilatère d'une superficie de 3262 km², soit l'équivalent du Pays de Vaud, est situé au nord-ouest de l'Italie.

À l'est et au sud, il est limitrophe du Piémont. Au nord et à l'ouest, sa frontière avec le Valais et les départements savoyards court sur une longueur de 198 kilomètres.

La Doire Baltée et sa vallée en constituent la colonne vertébrale, cela du pied du Mont-Blanc, où elle prend naissance, jusqu'à la plaine piémontaise.

Le col du Grand-Saint-Bernard relie la vallée au Valais, le Petit-Saint-Bernard à la Savoie.

À cela s'ajoutent des sentiers qui, à travers 20 cols, mettent les Valdôtains en relation avec la Savoie, le Valais, mais aussi le Piémont. Oubliés de nos jours, ils ont été empruntés au cours des siècles par des bergers et des marchands, pour rallier, par exemple, le val d'Hérens par le col de Collon (3114 m), le val de Bagnes par celui de Crête-Sèche (2899 m) et la fenêtre de Durand (2805 m), tous praticables à la belle saison.

En direction du Piémont, le verrou de Bard obture presque complètement la vallée et crée une barrière aussi difficile à franchir que les cols alpins.

En 25 av. J.-C., les Salasses, qui peuplent le val, sont définitivement conquis par Rome, celle-ci souhaitant

s'assurer une voie d'accès en direction de la Gaule. Avec sa romanisation, le destin du val d'Aoste ressemble à celui de la future Suisse romande.

Il échoit au Moyen Âge à la maison de Savoie, qui bâtit un État à cheval sur la chaîne alpine, c'est-à-dire qu'il comprend des terres de langue française et de langue italienne. Comté, puis duché de Savoie à partir de 1416, royaume de Sicile en 1713, puis de Sardaigne en 1718, enfin Royaume d'Italie en 1861. De ce côté-ci des Alpes, la Savoie est rattachée à la France, de ce côté-là de la chaîne, la maison de Savoie dirige la naissance du Royaume d'Italie. Le duc Emmanuel-Philibert avait, en 1563, transféré la capitale de Chambéry, jugée trop exposée à la France, à Turin, qui devient plus tard la première capitale de l'Italie. Le val d'Aoste, suivant le destin de la maison de Savoie, est rattaché à l'Italie en un temps où le nationalisme linguistique fait florès. C'est ainsi que Giovenale Vegezzi-Ruscalla, député de Lucques (Lucca), demande en 1861 l'abrogation du français dans le val d'Aoste.

Sous le fascisme, les langues minoritaires, notamment le français, subissent de violentes attaques : italianisation de la toponymie, des prénoms, suppression des écoles, bannissement du français dans la vie publique, encouragement des Valdôtains à émigrer et des Italiens d'autres régions à immigrer.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le français est exsangue. Parmi les Valdôtains, qui ont toujours été fidèles à la maison de Savoie,



Illustration: Wikipédia

puis au Royaume d'Italie, différenciant leur petite patrie, le val d'Aoste, de la grande patrie, l'Italie, un mouvement en faveur du rattachement de la vallée à la France voit le jour, mais il fait long feu. Et en 1948, le val d'Aoste devient une région à statut spécial de la République italienne. L'italien et le français sont langues officielles dans la vallée.

Pour qui souhaite approfondir le sujet, je recommande de consulter le site de la Fondation Émile Chanoux (www.fondchanoux.org), Institut d'études fédéralistes et régionalistes. Émile Chanoux, homme politique valdôtain, a lutté toute sa vie pour la défense de l'autonomie du val d'Aoste. Résistant sous le fascisme, il est arrêté le 18 mai 1944 et fusillé le même jour, à l'âge de 38 ans.

Nous, les Romands, avons tout à gagner à nous intéresser au val d'Aoste avec qui nous partageons une culture commune.

Jean-Pierre Villard

IDÉE CADEAU

Et si vous offriez
l'adhésion
à l'association
Défense du français
à l'un de vos proches ?



Informations
info@defensedufrancais.ch

Disez **non**
aux **fôtes**
de fransè!

QUESTION/RÉPONSE

Le personnel ou les personnels

Jacqueline Hottelier, membre de notre association, s'interroge sur l'usage croissant, correct ou non, de la forme plurielle *les personnels* en lieu et place du singulier *le personnel*.

La réponse se trouve dans la différence de sens selon qu'on utilise le mot comme un nom ou comme un adjectif.

L'Académie française confirme que la définition de *personnel* (nom masculin collectif) désigne toujours l'ensemble des personnes travaillant dans une même entreprise, un même service, ou exerçant une même profession. *Les personnels* n'est mentionné dans aucun dictionnaire, aucune

grammaire hormis dans *Le Bon Usage* de Grevisse, qui qualifie son utilisation de fâcheuse. Il est donc fautif de dire *les personnels* au lieu de *le personnel*. Le pluriel n'est acceptable que si l'on souhaite désigner plusieurs catégories distinctes d'individus, par exemple *les personnels civil et militaire des armées*.

Quant à la forme plurielle de l'adjectif *personnel*, on l'utilise uniquement lorsqu'elle indique ce qui appartient ou s'adresse à des individus, les concerne, les constitue, les note ou les exprime.

Pour le comité, Norbert Tornare

DES FLEURS ET DES ORTIES



À la journaliste de Couleur 3 qui a utilisé la locution « centres de données » au lieu de *data centers* lors de l'édition du journal du 3 avril. Voilà qui est encourageant et précieux pour toutes les oreilles. Merci de privilégier le français lorsque c'est possible tout en restant compréhensible pour l'ensemble du public.



À la station de Verbier qui célèbre la fin de la saison de ski avec sa campagne *Get the thrill*. Nous avons hésité à n'attribuer que des *orties* à cet intitulé en anglais, mais quelques mots en français ne méritent-ils pas des *fleurs*? À vous de choisir...



À 20 minutes qui a nommé une rubrique *Spécials* dans sa dernière édition papier. Ajouter un *é* et un *s* final ne suffit pas pour en faire un mot français, surtout que le pluriel de *spécial* est *spéciaux*. De plus, les définitions en anglais de *special* (« conçu pour une occasion particulière ») et de *spécial* dans notre langue (« approprié à une certaine fin ») sont différentes.

30 SPÉCIALS Mardi 23 décembre 2025 20minutes.ch



À Radio Chablais qui, comme le propose son slogan « Suivez-nous, on vous suit », donne vraiment envie de le faire, car toutes ses émissions portent des titres en français. Voilà qui fait du bien aux oreilles!



Au CHUV qui maltraite *championne* en omettant un *n* dans la rédaction inclusive de l'affiche QualiDay. Cette journée mériterait de porter un nom en français lors des prochaines éditions, afin de valoriser à la fois les équipes du CHUV et notre langue.



Les affiches sale
Tel le marronnier désignant un article ou un reportage qui revient à date fixe, les affiches *sale* fleurissent de nouveau, malheureusement, au moment des soldes. Il serait agréable que certains commerçants comprennent enfin que « soldes » est plus vendeur que *sale*.



Aux TPF qui, nous l'espérons, ont simplement déplacé l'arrêt, et non pas tout le village de Gumefens! Merci aux Transports publics fribourgeois d'avoir fait sourire les passagers de leurs bus avec cette rédaction d'annonce certes perturbante, mais avant tout humoristique.



À la Coop qui veut qu'on *shake* notre smartphone et qu'on *win*. Même pour 1 million de superpoints, nous refusons. Nous désirons simplement « secouer » notre « téléphone » pour « gagner »... Ça, ce serait super!



Au Museum of Illusions Genève qui sort son nom d'un illusoire chapeau anglais, pourrait-on croire! Nous ne sommes pas du tout hypnotisés par cette graphie.



À Luc Wintsch qui varie ses contenus en utilisant les codes directs et accrocheurs des réseaux sociaux pour transmettre l'émotion ressentie à la lecture d'auteurs majeurs. Son audio à la demande *Brume littéraire* est disponible sur les plateformes d'écoute, sur Instagram et sur Frapp. Ses jeux, recommandations et analyses révèlent pourquoi les œuvres classiques subsistent avec une telle force dans le paysage littéraire.



À ICE Factory qui mélange le français et l'anglais sur ses distributeurs, alors que « glace pilée » aurait suffi à rafraîchir notre été. De plus, nous ne serions pas restés de glace à l'idée que notre langue soit utilisée prioritairement.



Nous envoyons un bulletin à chaque destinataire de nos *fleurs* ou de nos *orties* pour qu'il puisse en prendre connaissance. C'est une joie de voir qu'elles sont parfois appréciées!

Lettre de McDonald's Suisse

Nous vous remercions pour votre bulletin, que nous avons bien reçu. Nous sommes ravis de votre *fleur* attribuée à notre initiative d'offrir des livres en français aux enfants par le biais de nos *Happy Meal* (même si le repas en question reste en anglais).

À LA SOURCE DES MOTS

L'étymologie comme clé de lecture orthographique et historique

L'étymologie, autrement dit la science consistant à rechercher l'origine des mots, peut être parfois source de découverte historique ou de démythification de certaines spécificités orthographiques.

Atropine

Dans la mythologie grecque, l'existence des êtres humains était symbolisée par trois divinités filandières présidant au destin inéluctable, les Moires. Elles décidaient du sort de chaque mortel, depuis sa naissance jusqu'à son décès. L'une filait, l'autre déroulait et la dernière coupait le fil de la vie. Atropos, celle qui donnait la mort, est à l'origine du nom de l'*atropine*, cet alcaloïde extrait de la belladone. Le même scénario était imagé chez les Romains. Les divinités se nommaient alors Parques. Celle qui mettait fin à la vie s'appelait Morta, un nom bien prédestiné !

Syllabaire

Lors de nos premières lectures, nous découvrons l'alphabet avec un *syllabaire*, un terme qui remonte au grec ancien *syllaba* (« assemblage » de lettres). Voilà pourquoi apparaît le surprenant *y* au lieu d'un *i* plus attendu dans la graphie de cet ouvrage destiné à apprendre le français ! Quant au mot *alphabet*, il est formé de l'agglutination des deux premières lettres du système grec d'écriture : *alpha* et *bêta*.

Calcul

Y a-t-il un rapprochement entre le *calcul mathématique*, qui fait souffrir fréquemment les élèves, et le *calcul rénal*, cette formation de cristaux provoquant des douleurs insupportables ? Pour calculer, les Romains utilisaient des pierres (*calculus* en latin) qu'ils déplaçaient sur une planchette appelée abaque. Voilà donc établie la similitude étymologique entre « calcul » et « pierre ». Un berger m'a raconté que, naguère, pour compter les moutons, on les faisait défiler dans l'étroitesse d'un enclos et, pour marquer le dixième, on sortait une pierre de sa poche et la posait sur le sol... Finalement, le calcul décimal en version agreste.

Ministre

La fonction de *ministre* en France est piédestalisée et donne lieu à des vagues de courbettes et à des cortèges de limousines. Que de « Monsieur le Ministre » sur toutes les lèvres d'un entourage obséquieux ! Or, *ministre* trouve sa racine dans le terme *minus*, substantif qualifiant autrefois les fonctions dites modestes ! En fait, l'on

pourrait illustrer cette évolution en se référant à l'expression latine que Victor Hugo a reprise dans *Hernani*, « *Ad augusta per angusta* », que l'on peut traduire ainsi : « Vers les sommets par des chemins étroits ».

Cynorrhodon

S'il y a un mot qui donne un mal de chien – l'expression est voulue – pour l'orthographe correcte, c'est bien le *cynorrhodon* (ou *cynorhodon*), le fruit de l'églantier. Ce substantif vient du grec et pourrait être traduit par « rose de chien ». Alors que la cynophilie est l'amour des chiens, on trouve à la fois *rhodo* (un arbuste de la famille des rosacées) et *dendron* (qui se traduit par « arbre ») dans *rhododendron*. Reste à savoir que le *cynorrhodon* (appelé vulgairement gratte-cul) entraînait jadis dans une composition susceptible de guérir les morsures de chien !

Aubaine

Parlons de ce mot qui reflète la chance : l'*aubaine*. Dérivé du francique *aliban* (« aubain ») signifiant « celui qui appartient à un autre ban ou à une autre juridiction », ce terme désignait alors tout étranger vivant dans une seigneurie différente. Sous la féodalité, quand un « aubain » mourait dans un autre domaine que celui dont il était résident, ses biens allaient au seigneur du lieu dans lequel il décédait ; une *aubaine* alors pour le prince !

Eucalyptus et apocalypse

Invraisemblable... *eucalyptus* et *apocalypse* ont le même plateau étymologique ! Le phonème (« partie d'un nom ») *-caly* vient du grec *kalyptos* (« couvert »). Sachant que le préfixe *eu-* signifie dans cette langue « bien », on pourrait ainsi traduire *eucalyptus* par « bien caché ». Si l'on se réfère à la particularité botanique de cet arbre, le limbe de son calice reste fermé (« couvert ») jusqu'après la floraison. Pour ce qui est d'*apocalypse*, son préfixe *apo-* (racine grecque signifiant « hors de ») peut se traduire par « qui sort de sa cachette », « qui se dévoile ».

Insecte

En s'attardant sur le mot *insecte*, on relève immédiatement sa particularité : il est découpé en trois sections (*sectum*

en latin), soit la tête, le thorax et l'abdomen. Une particularité de la nature et une liaison directe avec l'étymologie.

Handicap

Voici un mot de pure pérégrination anglaise : *handicap*. Sa composante vient de *hand in cap*, soit « la main dans le chapeau » en traduction directe. Ce geste permettait à un joueur d'obtenir un sursis pour continuer le jeu, un joker en quelque sorte. Notez que le *h* est aspiré.

Sandwich

En parlant de jeu et d'addiction, on peut citer John Montagu (1718-1792), comte de Sandwich. Le *sandwich*, en tant que plat, tient son nom de ce diplomate et amiral. Son cuisinier inventa un repas composé de tartines fourrées, afin que le noble puisse se restaurer sans quitter la table de jeu. Notons qu'en respectant les règles du pluriel anglais, ce mot peut s'écrire *sandwiches* en français.

Oscar

Obtenir un *Oscar* est une récompense à laquelle aspire tout acteur du monde hollywoodien. Pourtant, la statuette symbolisant cet honneur est reconnue pour sa relative laideur, et son appellation est quelque peu cocasse. L'anecdote rapporte que Margaret Herrick, membre de l'Académie des arts et des sciences du cinéma, s'écria en regardant l'objet tant convoité : « Il me rappelle mon oncle Oscar ! » Une autre version attribue la paternité de ce surnom à Bette Davis, dont le premier mari ressemblait à la statuette. Depuis 1939, le trophée a gardé ce sobriquet dans ce monde de grandes robes satinées, de courbettes forcées et de sombres redingotes.

Macédoine

Pour quelle raison parle-t-on d'une *macédoine* de fruits ? Ce terme culinaire provient d'une analogie plaisante entre l'Empire de Macédoine, connu comme une mosaïque de peuples et de cultures très divers, et le mélange de différents fruits coupés en dés. Imaginez le nombre de *macédoines* consommées depuis le XVIII^e siècle, époque à laquelle les cuisiniers français ont appelé ce dessert ainsi !

William Horner

ADIEU

Gisèle Bottarelli, une vie guidée par la plume

Celle qui fut notre dévouée secrétaire durant de nombreuses années s'est parée de magnifiques plumes pour rejoindre les étoiles, afin de nous éclairer de son amitié et de sa douceur tant appréciées.

Nous lui rendons hommage avec cette définition libre du mot « plume », inspiré du texte lu par l'une de ses filles lors de la cérémonie d'adieu.

Ce symbole universel de légèreté véhicule un message d'indépendance, de spiritualité, de tendresse et de protection. Gisèle, c'était tout ça ! La plume fut à ses côtés toute sa vie.

Écolière, elle avait un goût certain pour l'orthographe, ce qui l'a amenée à prendre la plume pour participer à des concours de dictée.

Sa formation de secrétaire lui a permis d'entrer dans un autre monde de la plume, celui de la presse, dans des journaux et au sein d'associations de journalistes. Elle a également pris sa plume, ou plutôt relayé celle des autres, à travers la rédaction d'une foule de procès-verbaux, en dactylographiant des thèses, des livres, jusque bien au-delà de l'âge de la retraite. Elle envisageait de se retirer, de se reposer sur son oreiller de plumes... quand elle fut happée au vol pour accompagner les membres de notre association, et la voilà qui, plume en main, assura activement notre secrétariat pour notre plus grand bonheur.

Merci pour tout Gisèle !

Pour le comité, Norbert Tornare



Photo: archives familiales

LOI SUR LES LANGUES

« Le Conseil fédéral siffle la fin de la récréation linguistique »

Tel était le titre à la une de 24 heures le 13 juin dernier. L'éditorial de notre bulletin de décembre 2025 plaidait pour le maintien de l'enseignement prioritaire d'une langue nationale

– outre la langue maternelle – à l'école primaire, l'anglais pouvant attendre le secondaire.

Au moment où nous bouclons ce numéro, on apprend que le Conseil fédéral met en consultation deux variantes d'un projet de loi visant à imposer cette priorité, en invoquant la cohésion nationale. Zurich, qui entendait renoncer à l'enseignement du français (ou de l'italien) au primaire, est le premier canton concerné, avec plusieurs autres cantons alémaniques qui lui emboîtaient le pas.

Nous y reviendrons dans nos prochaines éditions. Mais d'ores et déjà un grand merci à la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider, éminente membre de l'association Défense du français, d'avoir pris le taureau par les cornes !



Illustration: Norbert Tornare/Firefly

À (RE)DÉCOUVRIR

Testez la nouvelle version de notre lexique en ligne

Après de longs préparatifs, le comité de Ddf a le plaisir de vous inviter à tester son *Lexique franglais-français* révisé, avec un accès simplifié, pour qui cherche à trouver aisément comment dire en français *cocooning*, *feedback*, *management*, *timing* (et bien d'autres !), ainsi que plusieurs rubriques explicatives sur le thème des anglicismes.

Ce lexique sera prochainement agrémenté d'autres nouveautés.

Venez d'ores et déjà l'essayer !



www.defensedufrancais.ch/lexique

IMPRESSUM

J'aime le français – Bulletin semestriel d'information aux membres de l'association Défense du français (Ddf)

Comité

Didier Berberat PRÉSIDENT

Catherine Rebord VICE-PRÉSIDENTE ET RÉSEAUX SOCIAUX

Luc Vodoz VICE-PRÉSIDENT

Norbert Tornare SECRÉTAIRE ET BULLETIN

Michel Dysli TRÉSORIER

Jean-Pierre Villard LEXIQUE

Élisabeth Renaud MEMBRE

Cedric Favre MEMBRE

Catherine Morand MEMBRE

Correctrice

Catherine Magnin

Illustrateur

Vincent Di Silvestro PAGE 2

Cotisation annuelle

Montant minimum, toute somme supplémentaire est la bienvenue

Individuelle ou couple : Fr. 40.–

Soutien : dès Fr. 50.–

Association, société, groupe : Fr. 100.–

Impression

ICM Imprimerie Carrara – Morges

Tirage

700 exemplaires

Association Défense du français

1000 Lausanne

www.defensedufrancais.ch

info@defensedufrancais.ch

Visitez notre page Facebook

IBAN CH50 0900 0000 1024 7547 8